



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITÉ FINANCIER

Cent quatre-vingt-cinquième session

Rome, 22-26 mars 2021

Évaluation actuarielle des obligations relatives au personnel – 2020

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Aiman Hija
Directeur et Trésorier
Division des finances
Tél.: +3906 5705 4676

RÉSUMÉ

- Le présent document fournit des informations à jour au Comité financier sur les résultats préliminaires de l'évaluation actuarielle des obligations de l'Organisation au titre des plans en faveur du personnel (ci-après dénommés «les plans»), au 31 décembre 2020.
- Section I. La section Introduction donne une description de ces plans, qui prévoient des prestations pour le personnel, soit à la cessation de service, soit en cas de maladie ou d'accident lié au travail. On y explique également l'objectif des évaluations actuarielles annuelles.
- Section II. La section Résultats des évaluations actuarielles fait le point sur l'ensemble des obligations liées aux plans au 31 décembre 2020, 2019 et 2018 et présente les principales hypothèses utilisées pour les évaluations actuarielles. En 2020, le total des obligations au titre des plans a augmenté de 17,9 millions d'USD, passant de 1 481,6 millions d'USD au 31 décembre 2019 à 1 499,5 millions d'USD au 31 décembre 2020. Les différentes raisons de cette augmentation sont expliquées dans cette section.
- Section III. La section Situation financière actuelle indique le montant total des obligations, comptabilisées et non comptabilisées, ainsi que le total des obligations nettes inscrites au bilan au titre des plans, sur la base des évaluations actuarielles; elle présente également le montant total des obligations financées et non financées au 31 décembre 2020, 2019 et 2018, respectivement. Au 31 décembre 2020, le montant total des obligations non financées se chiffrait à 860,0 millions d'USD, contre 928,5 millions d'USD au 31 décembre 2019.
- Section IV. La section Comptabilisation et financement compare sur trois années consécutives, jusqu'au 31 décembre 2021, le coût des prestations au titre des services rendus. Au total, ce coût s'élève à 46,8 millions d'USD pour 2021, contre 46,4 millions d'USD pour 2020.

INDICATIONS QUE LE COMITÉ FINANCIER EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité est invité à prendre acte des résultats préliminaires de l'évaluation actuarielle de 2020 et de la situation financière présente, ainsi que de la comptabilisation et du financement des obligations qui incombent à l'Organisation au titre des plans en faveur du personnel au 31 décembre 2020.

Projet d'avis

Le Comité:

- **a noté que, au 31 décembre 2020, le total des obligations relatives au personnel s'élevait à 1 499,5 millions d'USD, soit une augmentation de 17,9 millions d'USD par rapport à l'évaluation actuarielle arrêtée au 31 décembre 2019;**
- **a également noté que l'augmentation nette de l'évaluation constatée au 31 décembre 2020 était essentiellement due aux changements attendus de la valeur des obligations et à l'effet de la diminution des taux d'actualisation appliqués.**

I. Introduction

1. La FAO dispose de quatre plans (les «plans») prévoyant des prestations en faveur du personnel, soit à la cessation de service, soit en cas de maladie ou d'accident du travail. Ces plans sont les suivants:

- Régime des indemnités pour cessation de service (RICS) – Les dispositions de ce régime ne s'appliquent qu'aux agents des services généraux en poste au Siège. Les indemnités leur sont versées au moment où ils quittent le service de l'Organisation ou en cas de promotion à la catégorie du cadre organique.
- Fonds des indemnités de départ (FID) – Il comprend les indemnités payables au personnel au moment de la cessation de service, notamment la prime de rapatriement, les frais du voyage de rapatriement et du déménagement, le versement en compensation des jours de congé annuel accumulés et, le cas échéant, l'indemnité de licenciement et le capital décès.
- Assurance maladie après cessation de service (AMACS) – L'AMACS est un plan d'assurance maladie destiné aux fonctionnaires retraités et aux membres de leur famille qui remplissent certaines conditions d'admissibilité. Le plan général d'assurance médicale (BMIP) assure le remboursement partiel de certains frais (hôpital, médecin, dentiste, psychiatre, physiothérapie, centre de soins palliatifs, verres correcteurs), sous réserve de diverses limitations et exclusions. Le coût du plan général d'assurance médicale est partagé entre les fonctionnaires retraités et l'Organisation.
- Fonds de réserve du plan d'indemnisation du personnel (FRPI) – Ce fonds vise à servir certaines prestations au personnel et aux ressources humaines hors personnel (y compris les consultants et les personnes employées au titre d'un accord de service personnel) en cas d'accident, de maladie ou de décès imputables à l'exercice de leurs fonctions au service de l'Organisation. Ces prestations comprennent une rente ou une somme forfaitaire (complétant les prestations de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, le cas échéant) en cas de décès ou d'invalidité, et le remboursement de dépenses médicales et de frais d'hospitalisation à hauteur d'un montant raisonnable et autres dépenses directement liées au préjudice subi.

2. Tous les plans susmentionnés sont traités par l'Organisation comme des régimes à prestations définies. Pour se conformer aux exigences en matière de publication de l'information financière, l'Organisation charge, chaque année, une société extérieure d'actuaire d'effectuer une évaluation de tous les plans, afin:

- a) de déterminer les obligations globales de l'Organisation au titre des plans;
- b) d'établir les dépenses annuelles requises pour le fonctionnement des plans;
- c) de calculer les taux de contributions recommandés pour financer intégralement les obligations;
- d) de disposer des informations nécessaires pour établir les états financiers réglementaires.

3. Les évaluations actuarielles de 2020, 2019 et 2018 ont été réalisées par Aon Hewitt (www.aon.com). Le présent document, qui se réfère aux résultats préliminaires de l'évaluation actuarielle arrêtée au 31 décembre 2020, décrit la situation financière actuelle ainsi que la comptabilisation et le financement des obligations de l'Organisation, et présente des informations comparatives, au 31 décembre 2019 et 2018. On a utilisé les résultats préliminaires pour établir le présent document afin de respecter les délais de distribution des documents pour la cent quatre-vingt-cinquième session du Comité financier. D'après l'expérience acquise, aucun changement significatif n'est attendu entre ces résultats préliminaires et ceux qui seront présentés dans le rapport final de l'évaluation actuarielle arrêtée au 31 décembre 2020. Les éventuelles différences seront signalées au Comité à sa cent quatre-vingt-cinquième session.

II. Résultats des évaluations actuarielles

4. On trouvera, au tableau 1, une comparaison de l'ensemble des obligations actuarielles, par plan, au 31 décembre 2020, 2019 et 2018.

Tableau 1

<i>(en millions d'USD)</i>							
Plan	2019	Augmentation / (Diminution)		2019	Augmentation / (Diminution)		2018
		MUSD	%		MUSD	%	
FRPI	23,0	0,3	1,3%	22,7	4,1	22,0%	18,6
FID	70,7	8,2	13,1%	62,5	6,9	12,4%	55,6
RICS	52,4	4,2	8,7%	48,2	1,3	2,8%	46,9
AMACS	1 353,4	5,2	0,4%	1 348,2	104,8	8,4%	1 243,4
Total des obligations actuarielles	1 499,5	17,9	1,2%	1 481,6	117,1	8,6%	1 364,5

5. Comme le montre le tableau 1 qui précède, l'augmentation nette des obligations actuarielles entre 2019 et 2020 est de 17,9 millions d'USD. Les variations liées aux hypothèses et aux méthodes sont présentées ci-après.

Tableau 1 a

Plans en faveur du personnel: sources des variations entre 2019 et 2020	Variations (en millions d'USD)
Variation attendue, sans nouveaux participants*	40,1
Diminution des taux d'actualisation	60,8
Demandes de remboursement, dépenses administratives et modification des taux d'évolution	(35,8)
Mise à jour des hypothèses de mortalité des titulaires d'une rente	(20,8)
Augmentation du taux de forclusion pour les titulaires d'une rente, de 0,2 à 0,3 pour cent par an	(21,6)
Diminution de l'inflation générale / des salaires supposée **	(6,2)
Tous les autres facteurs	1,4
Augmentation totale nette	17,9

* Augmentation attendue du fait du coût des prestations au titre des services rendus (droits acquis supplémentaires) et des charges financières, compensée la diminution résultant des prestations versées

** Exclut l'effet de la baisse de l'inflation générale sur l'augmentation des coûts de l'AMACS

6. L'évaluation actuarielle des plans exige que la FAO adopte certaines hypothèses afin d'estimer au mieux le coût de la fourniture des prestations à son personnel. Ces hypothèses sont à la fois démographiques (par exemple, taux de mortalité effectif / estimé, taux de rotation du personnel, pourcentage de demandes de remboursement au titre des assurances maladie, etc.) et financières (par exemple, taux d'actualisation, montant futur des traitements et des prestations, dépenses médicales futures, etc.). En raison de la variation de ces facteurs, tant internes qu'externes, la FAO et les actuaires conduisent un examen annuel des hypothèses utilisées dans les évaluations actuarielles et procèdent à des ajustements quand ils les estiment nécessaires pour une plus grande précision du calcul des obligations. Comme la plupart des calculs actuariels, les évaluations annuelles sont sujettes à nombre d'incertitudes et d'impondérables. En particulier, la valeur des obligations de la FAO au titre des plans est très sensible aux variations du taux de change EUR/USD, du taux d'actualisation et des demandes de remboursement de frais médicaux ainsi que de l'inflation des dépenses médicales. En outre, conformément aux directives d'harmonisation de l'équipe spéciale des Nations Unies, l'Organisation est passée en 2020 à des tables de mortalité pondérées en fonction de l'effectif pour les obligations au titre de l'AMACS, abandonnant les anciennes tables de mortalité de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, pondérées en fonction du montant des pensions, ce qui a conduit à une diminution des obligations.

7. Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation des plans pour 2020, 2019 et 2018 sont présentées au tableau 2.

Tableau 2

Principales hypothèses	2020	2019	2018
Économiques			
Taux d'actualisation			
AMACS	1,8%	2,0%	2,9%
RICS	0,2%	0,6%	1,3%
FID	1,4%	2,2%	3,2%
FRPI	2,7%	3,4%	4,4%
Taux d'inflation des dépenses médicales	4,05% pour 2021, puis baisse de 0,05 point de pourcentage tous les ans pour passer à 3,45% en 2033 et les années suivantes.	4,10% pour 2020, puis baisse de 0,05 point de pourcentage tous les ans pour passer à 3,70% en 2028 et les années suivantes.	4,6% pour 2019, puis baisse de 0,1 point de pourcentage tous les 2 ans pour passer à 4,1% en 2029, puis baisse de 0,1 point de pourcentage tous les ans pour passer à
Taux d'inflation (indice général des prix)	1,1% à 1,7% (selon les plans)	1,8% à 2,2% (selon les plans)	1,8% à 2,2% (selon les plans)
Taux de change au comptant EUR/USD en fin d'année	1,23	1,12	1,14

III. Situation financière actuelle

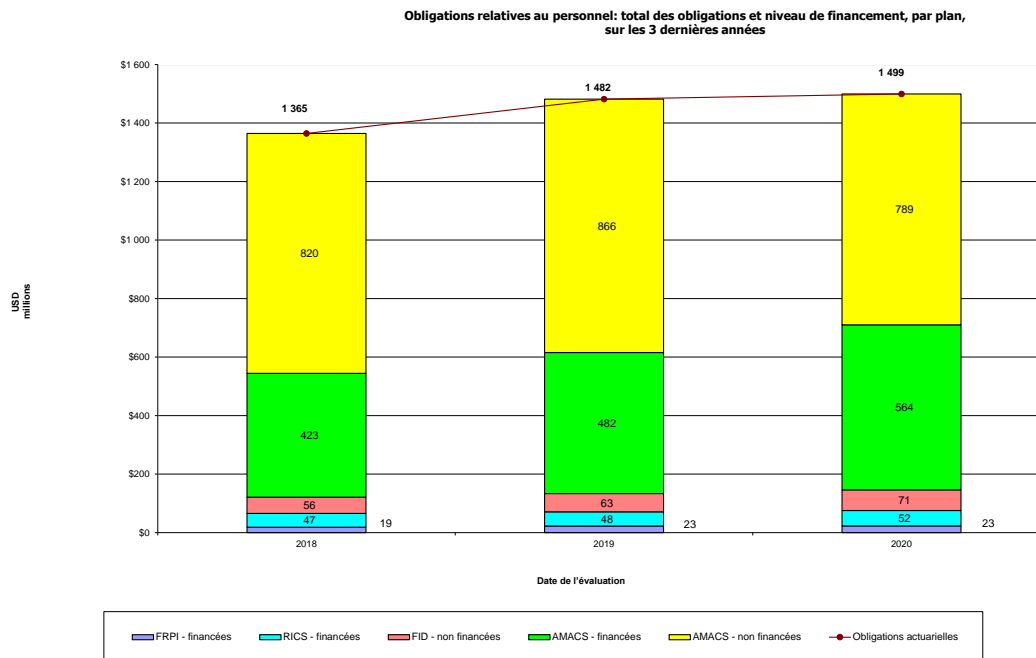
8. Le tableau 3 ci-après indique le montant total des obligations comptabilisées au titre des plans sur la base des évaluations actuarielles, ainsi que le montant total des obligations financées et non financées pour tous les plans, comparé à la juste valeur boursière des placements à long terme affectés à ce financement au 31 décembre 2020, 2019 et 2018, respectivement.

Tableau 3

	2020	2019	2018
	(en millions d'USD)	(en millions d'USD)	(en millions d'USD)
Plan			
FRPI	23,0	22,7	18,6
FID	70,7	62,5	55,6
RICS	52,4	48,2	46,9
AMACS	1 353,4	1 348,2	1 243,4
Total des obligations résultant de l'évaluation actuarielle	1 499,5	1 481,6	1 364,5
À déduire: Placements à long terme affectés aux plans (à leur juste valeur de réalisation)	(639,5)	(553,1)	(488,6)
Total des obligations non financées*	860,0	928,5	875,9
* Dont:			
FID	70,7	62,5	55,6
AMACS	789,3	866,0	820,3
Total des obligations non financées	860,0	928,5	875,9

9. Le graphique 1 ci-dessous présente le montant total des obligations relatives au personnel, par plan, et fait le point sur leur niveau de financement:

Graphique 1



10. En 2020, la valeur comptable des placements à long terme de l'Organisation affectés au financement des obligations liées aux plans a augmenté de 86,4 millions d'USD, passant de 553,1 millions d'USD au 31 décembre 2019 à 639,5 millions d'USD au 31 décembre 2020. On trouvera de plus amples informations sur les placements dans le rapport sur les placements 2020 (document FC 185/3).

IV. Comptabilisation et financement

11. Le tableau 4 et le graphique 2 ci-après présentent le coût annuel des prestations au titre des services rendus¹ durant la période triennale se terminant le 31 décembre 2021, sur la base des évaluations actuarielles arrêtées respectivement au 31 décembre 2020, 2019 et 2018.

¹ Le coût des prestations au titre des services rendus durant la période est un élément standard des dépenses de personnel qui correspond aux prestations qui seront versées dans l'avenir en échange des services fournis par les membres du personnel en activité durant l'année. Ce coût concerne le Programme ordinaire et également les fonds fiduciaires.

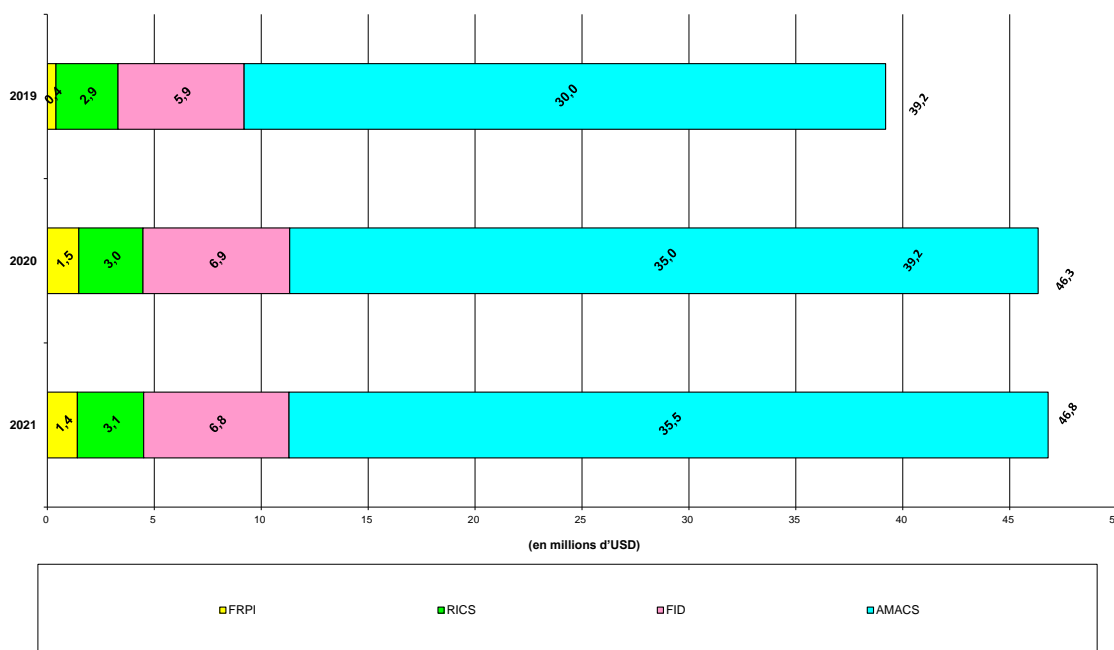
Tableau 4

<i>Coût des prestations au titre des services rendus durant la période</i>						
Plan	2021		2020		2019	
	(en millions d'USD)	en % du total des dépenses	(en millions d'USD)	en % du total des dépenses	(en millions d'USD)	en % du total des dépenses
FRPI	1,4	3,0%	1,5	1,3%	0,4	1,0%
FID	6,8	14,5%	6,9	15,2%	5,9	15,1%
RICS	3,1	6,6%	3,0	6,6%	2,9	7,4%
AMACS	35,5	75,9%	35,0	76,9%	30,0	76,5%
Total	46,8	100,0%	46,4	100,0%	39,2	100,0%

12. Le coût des prestations pour les années 2021 et 2020 pour le FRPI comprend une composante pour les ressources humaines hors personnel, dont il a été reconnu lors de l'évaluation de 2019 qu'elles étaient couvertes par les dispositions du plan. Il n'est pas inclus dans les dépenses de 2018 et des années précédentes.

Graphique 2

Plans en faveur du personnel: coût annuel des prestations au titre des services rendus, en millions d'USD



- Dans l'ensemble, le coût des prestations en 2021 est conforme à celui de 2020, tant au niveau global qu'au niveau des différents plans.

13. Les résolutions 10/99 et 10/2001 de la Conférence prévoient que les placements à long terme et tout revenu qu'ils produisent serviront en premier lieu à financer le régime des indemnités pour cessation de service (RICS) et le Fonds de réserve du plan d'indemnisation du personnel (FRPI) de manière que des fonds suffisants soient disponibles pour l'un et l'autre. Ces résolutions prévoient en outre qu'au-delà, les placements et les revenus des placements seront affectés d'abord à l'AMACS, puis au Fonds des indemnités de départ (FID). Au 31 décembre 2020, le financement tant de l'AMACS que du FID reste insuffisant (voir également le tableau 3 et le graphique 1). Les placements à long terme affectés au financement des plans, compte tenu des avances sur le RICS consenties au personnel, sont présentés au tableau 5 ci-dessous.

Tableau 5

Placements à long terme affectés au financement des plans			
Plan	2020	2019	2018
	(en millions d'USD)	(en millions d'USD)	(en millions d'USD)
<i>Intégralement financées</i>			
FRPI	23,0	22,7	18,6
RICS	52,4	48,2	46,9
<i>Partiellement financées</i>			
AMACS	564,1	482,2	423,1
Total des obligations financées	639,5	553,1	488,6
Mode de financement des obligations:			
Placements à long terme affectés aux plans	639,5	553,1	488,6
<i>Non financées</i>			
AMACS	789,3	866,0	820,3
TPF	70,7	62,5	55,6
Total des obligations non financées	860,0	928,5	875,9
Total des obligations actuarielles	1 499,5	1 481,6	1 364,5